

**DIRECTIVES POUR REMPLIR  
LES PLANS DE GESTION DES NUTRIANTS  
DES TERRAINS DE GOLF ET D'EXERCICE**

Pour indiquer votre choix, veuillez cocher d'un « X » les cases appropriées () chaque fois qu'elles apparaissent dans le texte.

La personne qui dresse le plan doit en signer la page de certification, autrement le plan est annulé. L'exploitant peut remplir le plan de gestion des nutriments. Si un tiers dresse le plan de gestion, il doit être un agronome ou un expert-conseil agréé sur les cultures ayant terminé un cours de gestion des nutriments.

Un plan de gestion des nutriments doit inclure des coordonnées GPS, s'il y a lieu. Vous pouvez utiliser les coordonnées GPS de l'entrée du terrain ou du pavillon. Ces coordonnées ne sont pas essentielles à l'enregistrement du plan, mais elles aident à identifier correctement le terrain de golf et d'exercice. Nous vous recommandons de fournir les coordonnées GPS sous la forme de modifications si vous ne les avez pas à votre disposition au moment du dépôt initial du plan.

Vous pouvez obtenir les coordonnées GPS à l'aide des cartes agricoles. Les cartes agricoles se trouvent en anglais seulement sur la page Web [geoapp2.gov.mb.ca/website/mafri/index3.html](http://geoapp2.gov.mb.ca/website/mafri/index3.html). Les coordonnées GPS sont situées dans la partie inférieure gauche. Si vous avez besoin d'aide pour utiliser les cartes agricoles, veuillez communiquer avec le ministère de la Gestion des ressources hydriques.

**Partie A – Renseignements sur l'exploitation**

- **GPS** – Coordonnées GPS en degrés décimaux de l'entrée du terrain (ou du pavillon), si elles sont connues.
- **Propriétaire** – Nom et prénoms du propriétaire, le cas échéant.
- **N° de dossier de la compagnie** – Uniquement pour les compagnies constituées en corporation. Vous pouvez obtenir le numéro de dossier de la compagnie auprès de l'Office des compagnies du Manitoba en composant le 204 945-0514 ou sans frais le 1 866 205-1657, ou en envoyant un courriel à [onenumber@gov.mb.ca](mailto:onenumber@gov.mb.ca).
- **Compagnie affiliée** – Si le terrain de golf ou d'exercice est affilié à une plus grosse compagnie, inscrivez le nom de cette dernière.
- **Plan de gestion des nutriments exigé pour se conformer à un ordre du directeur ou d'un agent de protection des eaux** – Si le ministère de la Gestion des ressources hydriques ordonne à l'exploitation de déposer un plan en tant que condition de l'ordre, inscrivez le numéro de ce dernier à cet endroit.

## **Partie B – Entreposage des engrais**

- Indiquez si les nutriments tels que les engrais sont entreposés pour une période de plus d'une saison d'épandage, en cochant la case appropriée d'un « X ».
- Vous n'êtes pas tenu d'indiquer la quantité ou le type d'engrais entreposé ni sa période d'entreposage.

## **Section C – Zones-tampons**

- Cochez la case appropriée d'un « X » pour indiquer si les marges de recul sont respectées.
- Il est interdit d'épandre des substances contenant de l'azote ou du phosphore dans les zones-tampons.

## **Partie D – Sommaire des épandages de nutriments**

**Remplissez la partie D – Sommaire des épandages de nutriments (en unités métriques ou impériales).** Vous pouvez indiquer « s. o. » dans les parties du Sommaire des épandages de nutriments qui ne s'appliquent pas à votre terrain de golf ou d'exercice. Si vous avez des stratégies de fertilisation distinctes pour une zone particulière, divisez la case en fonction du nombre approprié de colonnes ou joignez une photocopie de la Partie D - Sommaire des épandages de nutriments.

### **Année**

- Précisez l'année visée par le plan de gestion des nutriments. Les exploitants de terrains de golf ou d'exercice doivent déposer un plan de gestion des nutriments chaque année.

### **Autres identificateurs**

- Ces cases peuvent servir à fournir divers identificateurs utiles pour votre propre plan de gestion des nutriments.
- Par exemple, vous pouvez choisir d'avoir une stratégie de fertilisation pour le premier neuf différente de celle du deuxième neuf.

### **Surface**

- N'indiquez que les surfaces sur lesquelles l'épandage de nutriments aura lieu, en tenant compte des marges de recul et en excluant les biens-fonds qui ne conviennent pas à l'épandage (p. ex., les zones basses, la broussaille, les dolines). N'oubliez pas d'inclure les unités.
- Vous pouvez indiquer « s. o. » dans la case réservée aux zones d'herbe longue qui ne reçoivent pas de nutriments comme l'indique le tableau du Sommaire des épandages de nutriments.

### **Espèce de pelouse ou de gazon prédominante**

- Indiquez l'espèce de pelouse ou de gazon prédominante présente dans la parcelle donnée.

### **Profondeur des échantillons de sol**

- Indiquez la profondeur des échantillons de sol prélevés pour chaque zone.
- Prélevez des échantillons de sol à une profondeur maximale de 15 cm (6 po) dans tous les gazons, à l'exception des verts et des tertres. En ce qui concerne les verts et les tertres, prélevez des échantillons à une profondeur maximale de 7,5 cm (3 po).

### **Teneur en azote des nitrates et en azote résiduel du sol**

- Vous pouvez obtenir ces renseignements dans le rapport sur l'analyse du sol.
- Vous devez veiller à ce que les procédés appropriés d'analyse du sol ont été suivis.
- S'il y a plus d'une analyse de laboratoire, fournissez une moyenne des résultats.
- N'oubliez pas de joindre à votre plan une copie des rapports sur l'analyse du sol. L'analyse du sol doit être récente et fournie au moins 14 jours avant l'épandage des nutriments.
- L'analyse du sol doit être effectuée chaque année pour toutes les zones recevant de l'azote.
- Veuillez indiquer en ppm la teneur en azote des nitrates du sol.

### **Concentration de phosphore mesurée à la suite d'une analyse du sol au moyen de la méthode Olsen**

- Vous pouvez obtenir ces renseignements dans le rapport sur l'analyse du sol.
- Vous devez veiller à ce que les procédés appropriés de prélèvement des échantillons de sol ont été suivis.
- S'il y a plus d'une analyse de laboratoire, fournissez une moyenne des résultats.
- L'extraction doit se faire en faisant appel à une solution de bicarbonate de soude (méthode Olsen). Veillez à ce que le laboratoire indique la méthode de laboratoire utilisée pour effectuer l'analyse demandée.
- La profondeur maximale de l'échantillon doit être de 15 cm (6 po).
- N'oubliez pas de joindre à votre plan une copie du rapport sur l'analyse du sol. L'analyse du sol doit être récente et fournie au moins 14 jours avant l'épandage des nutriments.
- L'analyse du sol doit être effectuée chaque année pour toutes les zones recevant du P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>.
- Veuillez indiquer en ppm la concentration en phosphore mesurée à la suite d'une analyse du sol au moyen de la méthode Olsen.

**Recommandation d'azote**

- Vous pouvez obtenir ces renseignements dans votre rapport sur l'analyse du sol.
- S'il y a plus d'une analyse de laboratoire, fournissez la moyenne ou la portée des résultats.

**Recommandation de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>**

- Vous pouvez obtenir ces renseignements dans votre rapport sur l'analyse du sol.
- S'il y a plus d'une analyse de laboratoire, fournissez la moyenne ou la portée des résultats.

**Nombre d'épandages par année**

- Indiquez le nombre prévu d'épandages de nutriments par année.
- Les produits d'épandage granulaires ou liquides doivent être séparés individuellement.
- Fournissez le nombre total d'épandages granulaires et liquides par année.

**Azote épandu par année**

- Indiquez la quantité totale d'azote épandue au cours de l'année.
- Les produits d'épandage granulaires ou liquides doivent être séparés individuellement.
- Fournissez la quantité totale d'azote épandue sous forme granulaire et liquide par année.

**P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> épandu par année**

- Indiquez la quantité totale de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> épandue au cours de l'année.
- Les produits d'épandage granulaires et liquides doivent être séparés individuellement.
- Fournissez la quantité totale de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> épandue sous forme granulaire et liquide par année.

**Renseignements sur l'opérateur d'épandeur**

- Si l'épandage est effectué par un opérateur d'épandeur externe, indiquez son nom, son adresse et ses numéros de téléphone et de permis.

**Autres**

N'oubliez pas d'indiquer ce que vous faites des tontes de gazon. Si vous les enlevez, indiquez où vous les envoyez.

## **Partie E – Certification du plan de gestion des nutriments**

- L'exploitant doit certifier le plan en le signant. Si l'exploitant dresse le plan, celui-ci doit être certifié par un agronome ou un expert-conseil agréé sur les cultures. Si le plan n'est pas certifié, il est annulé.
- Indiquez dans la demande le numéro de membre de l'Institut des agronomes du Manitoba ou le numéro de l'expert-conseil agréé sur les cultures. Si le tiers n'est pas tenu de s'inscrire à l'Institut des agronomes du Manitoba conformément à l'article 23 du R.M. 62/2008, inscrivez 0000.
- Indiquez l'année visée (année au cours de laquelle l'épandage des nutriments aura lieu) dans le cadre du plan de gestion des nutriments. Il faut remplir ce formulaire chaque année.
- Le plan de gestion des nutriments est annulé s'il contient des renseignements incorrects ou incomplets.

### **Prélèvement des échantillons de sol des terrains de golf et d'exercice**

L'analyse du sol est l'une des meilleures façons de déterminer l'état des nutriments existants dans le gazon et de recevoir des recommandations précises sur les engrais. C'est également la meilleure façon de déterminer les besoins en engrais.

### **Prélèvement des échantillons de sol**

Pour obtenir plus de renseignements sur les stratégies de prélèvement des échantillons de sol, consultez la *Publication 384F, Recommandations pour la gestion des gazons* du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, 2005.

### **Techniques d'analyse du sol**

**Azote** - Azote des nitrates hydrosoluble.

**Phosphore** – La méthode « Olsen » (bicarbonate de soude) doit être utilisée pour mesurer le phosphore extractible.

### **Profondeurs des échantillons de sol prélevés**

Les échantillons doivent être prélevés à une profondeur maximale de 15 cm (6 po) dans tous les gazons, à l'exception des verts et des tertres.

En ce qui concerne les verts et les tertres, la profondeur maximale des échantillons est de 7,5 cm (3 po).

### **Durée des plans de gestion des nutriments**

Les plans de gestion de nutriments doivent être enregistrés chaque année pour les terrains de golf et d'exercice.

Les résultats des analyses du sol sont exigés pour pouvoir enregistrer le plan de gestion des nutriments.

### **Laboratoires acceptables**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les laboratoires suivants (par ordre alphabétique) sont approuvés pour les analyses du sol visant à déterminer la teneur en azote des nitrates du sol ou la concentration de phosphore dans le sol au moyen de la méthode (Olsen) qui fait appel à une solution d'extraction de bicarbonate de soude :

- A & L Laboratories Inc.
- Agri-Food Laboratories
- AgSource Harris Laboratories
- Agvise Laboratories
- ALS Laboratory Group
- Brookside Laboratories, Inc.
- Cantest Ltd.
- Central Testing Laboratories Ltd.
- Exova (formerly Accutest Laboratories and Bodycote Testing Group)
- Farmers Edge Laboratories
- Logan Labs LLC
- Soil and Nutrient Laboratory
- Stratford Agri Analysis

La liste susmentionnée peut faire l'objet de changements. Il est conseillé aux auteurs des plans de gestion des nutriments de vérifier la dernière liste des laboratoires approuvés auprès du ministère de la Gestion des ressources hydriques.

Les consultants et les autres laboratoires peuvent sous-traiter avec ces laboratoires. Par exemple, les laboratoires Western Ag. Laboratories et Midwest Laboratories sous-traitent les analyses de la teneur en nitrates du sol auprès de l'un des laboratoires susmentionnés, et ils sont jugés acceptables tant qu'ils respectent les exigences relatives aux rapports du ministère de la Gestion des ressources hydriques.